

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Poudre de métal

Euralcode	160303*
Afvalcode	181011

DESCRIPTION

Poudres/poussières métalliques susceptibles de réagir avec l'eau et l'air, ou étant auto-inflammables/pyrophoriques, telles que l'aluminium AL, le zinc Zn le magnésium Mg, le fer Fe, le tungstène W, etc.

CONDITIONS SPECIFIQUES

Maximum 10 kg de poudre métallique est placé dans un fût à couvercle et recouvert de 10 kg de sable sec ou de 10 kg d'huile. Ces poudres sont évaluées au préalable par Renewi sur la base d'une description précise (FDS et/ou analyse et description du procédé).

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres

- Hg: max. 20 ppm
- Se: max 100 ppm
- Som Sb+Mo+As: max 1000 ppm
- Tl: max 100 ppm
- B: max; 1000 ppm
- P: max 1%
- S: max 1%
- Som Na+K+V: max 1%
- F: max 0.1%
- Br+I: max 0.1%
- Cl: max 1%
- PCB: max 50 ppm
- Som métaux lourds: max 5 kg/fût

Conditions générales:

- Aucune substance radioactive
- Aucune substance explosive
- Aucun déchet contaminé par des agents bactériologiques
- Aucun PFAS
- Aucun récipient sous pression / aucune bombe aérosol
- Aucun corps étranger

Conditions emballages:

- Les poudres métalliques sont placées dans des fûts à couvercle homologués UN, de préférence équipés d'une soupape de mise à l'air afin d'éviter toute accumulation de pression.
- Les fûts sont placés sur une palette, sans être empilés, en vue de leur enlèvement
- Maximum 30 fûts par enlèvement
- Les fûts et la palette sont considérés comme des emballages perdus